ANNEXE X de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement



Références SPW ARNE : 41082 & D3200/62096/RGPED/2020/1/GL/mp - PU Références SPW TLPE : F0218/62096/PU3/2020/1/L44554/209831/CVA/CRI Références commune : PE/2020/0077

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de

La VILLE DE SERAING,

place Communale 8, 4100 SERAING,

en vue d'obtenir le permis unique pour <u>exploiter un parking public de 599 emplacements et une traversée piétonne</u>, rue Ferdinand Nicolay 44, 4102 SERAING (OUGREE).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
11 mai 2020	18 mai 2020	Service des autorisations Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 02 juin 2020 à 9 h 00.	Collège communal Hôtel de ville place Communale 8 4100 SERAING

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, via le service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel.: 04/330.87.66), aux jours et heures suivants:

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (de 17 h 00 à 20 h uniquement sur rendez-vous);
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

via le site internet de la Ville de Seraing : https://www.seraing.be/

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées, par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement (service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING; Tel.: 04/330.87.66) ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIEGE; Tel.: 04/224.54.11.).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie.

A SERAING, e 11 mai 2020

Le BOURGMESTRE

F. BEKAER